

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

LANGUE : XX – ATELIER DE CONVERSATION DE NIVEAU AVANCE – UE 2

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE : 73 XX 48 U21 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 705

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 17 juin 2021,
sur avis conforme du Conseil général**

LANGUE : XX – ATELIER DE CONVERSATION DE NIVEAU AVANCE – UE 2
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1 FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à amener l'étudiant à :

- ◆ la compréhension et l'utilisation active et spontanée d'une langue de communication orale standard, dans le cadre de situations diversifiées de la vie sociale, sociétale, culturelle et socioprofessionnelle, en relation avec les champs thématiques abordés et en développant des stratégies d'autonomie,
- ◆ une sensibilisation aux différents registres de langage, en fonction des interlocuteurs et de situations déterminées,
- ◆ l'utilisation judicieuse de stratégies verbales (de réalisation, de compensation et d'évitement) et non verbales lui permettant de mobiliser et d'équilibrer ses ressources pour répondre aux exigences de la communication, et d'exécuter la tâche avec succès.

En outre, elle vise à

- ◆ permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'information culturelle ;
- ◆ favoriser la mobilité internationale et la multiplication des échanges interpersonnels ;
- ◆ initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture ;
- ◆ contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son sens social ;
- ◆ offrir un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

1.3. Correspondance par rapport aux niveaux du C.E.C.R.L.

A l'issue de l'unité d'enseignement et uniquement pour les acquis d'apprentissage liés à l'oral, l'étudiant qui atteint le seuil de réussite a le niveau :

B 2.1	B 2.2
B 2	

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Comprendre et utiliser de manière active et spontanée une langue de communication standard, orale et écrite dans le cadre de situations diversifiées de la vie courante, culturelle, sociale et socioprofessionnelle.

En ce qui concerne les activités de communication langagière liées **à l'écrit**, l'étudiant sera capable de :

- ◆ en compréhension de l'écrit :
 - trouver et comprendre les informations pertinentes dans un texte authentique rédigé dans une langue standard, traitant d'un sujet d'actualité ou de société,
- ◆ en production écrite :

en utilisant des connecteurs logiques et chronologiques et en respectant la morphosyntaxe,

 - produire un texte sur un sujet relatif à l'actualité, la culture, la vie sociale ou socioprofessionnelle et/ou s'exprimer sur un thème de société.

En ce qui concerne les activités de communication langagière liées **à l'oral**, l'étudiant sera capable de :

- ◆ en compréhension de l'oral :
 - comprendre l'information principale contenue dans un document audio authentique d'une certaine longueur, relatif à un sujet complexe, concret ou abstrait, exprimée dans une langue standard,
- ◆ en interaction orale :
 - prendre part avec aisance et spontanéité, sans support écrit, à une conversation soutenue sur un sujet abordé au cours ou un sujet d'actualité, porteur de sens, et prendre des initiatives le cas échéant, en intervenant de façon adéquate ;
 - émettre un point de vue personnel et le défendre en fournissant explications, arguments et commentaires.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

En ce qui concerne les activités de communication langagière liées à l'écrit :

- ◆ Attestation de réussite de l'UE « Langue ... - UE 6 - niveau intermédiaire » de la langue cible, n° de code 73XXXXU21D2 ou une attestation de réussite de la langue cible d'un niveau correspondant ou supérieur.

En ce qui concerne les activités de communication langagière liées à l'oral :

- Attestation de réussite de l'UE « Langue : XX – Atelier de conversation avancé – UE 1 » de la langue cible, n° de code 73XX47U21D1 ou une attestation de réussite de la langue cible d'un niveau correspondant ou supérieur.

3 ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite l'étudiant sera capable d'exercer les compétences suivantes :

la compréhension et l'utilisation active et spontanée d'une langue de communication standard orale dans le cadre de situations diversifiées de la vie courante, sociale, sociétale, culturelle et socioprofessionnelle, en relation avec les champs thématiques abordés.

En ce qui concerne les activités de communication langagière, l'étudiant sera capable de :

- ◆ en compréhension de l'oral :
 - comprendre l'information contenue dans un document audio authentique d'une certaine longueur, relatif à un sujet complexe, concret ou abstrait, exprimée dans une langue standard,

- ◆ en interaction orale :

dans des activités et des mises en situation exigeant spontanéité et/ou improvisation,

- ◆ s'impliquer activement dans une conversation dans une langue standard,
- ◆ exprimer, justifier et défendre ses idées et ses opinions avec précision, évaluer d'autres propositions et en faire,

en respectant la morphosyntaxe, le registre de langue approprié et avec une prononciation, une intonation et une accentuation clairement intelligibles.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ du degré de compréhension,
- ◆ du degré de précision des ressources linguistiques mobilisées,
- ◆ du degré de fluidité de la production (débit, rythme, intonation et accentuation),
- ◆ du degré de pertinence des stratégies verbales et non verbales utilisées pour mener à bien la tâche,
- ◆ du degré d'autonomie dans les interactions.

4. PROGRAMME

Les composantes linguistiques (lexicales, grammaticales, sémantiques, phonologiques et orthographiques), sociolinguistiques et pragmatiques de la compétence à communiquer langagièrement seront développées à partir de **situations de communication** afin d'amener les étudiants à :

◆ comprendre des messages oraux :

- suivre une intervention d'une certaine longueur exprimée dans une langue standard nuancée et relative à des sujets concrets ou abstraits, rencontrés dans les domaines personnel, éducationnel, professionnel et public (services publics, activités culturelles et de loisirs, actualité, etc.) ;
- suivre une conférence ou d'autres genres d'exposés complexes et structurés, à condition que le sujet soit accessible ;
- suivre une argumentation complexe à condition que le sujet soit accessible ;
- suivre une discussion animée entre locuteurs s'exprimant dans une langue standard ;
- comprendre l'information contenue dans des documents audio authentiques, actualisés et variés (différents degrés de complexité, différents sujets et supports, différents locuteurs s'exprimant dans une langue standard) ;
- comprendre des extraits vidéo tels que reportages, magazines d'investigation ou d'actualité, journaux télévisés et la plupart des films en langue standard, etc. ;
- identifier le point de vue, le ton, l'humeur du locuteur ;
- inférer le sens de mots inconnus à partir du contexte.

◆ prendre part à une conversation :

dans des activités et des mises en situation exigeant spontanéité et/ou improvisation, en tenant compte des codes socio-culturels, en s'appuyant éventuellement sur des supports écrits,

- participer à une conversation avec aisance, correction et efficacité, et ce, même dans un environnement bruyant ;
- exprimer, justifier et défendre ses idées et opinions avec précision sur des sujets complexes ;
- participer à un entretien avec efficacité en s'écartant spontanément des questions préparées ;
- discuter d'un problème, faire des spéculations sur les causes et les conséquences, mesurer les avantages et les inconvénients des différentes approches ;
- participer à une négociation sur un sujet complexe ;
- transmettre une information détaillée de façon fiable ;
- s'adapter aux changements de sujet, de style et de ton rencontrés dans une conversation, en adoptant le registre de langue (formel, informel) approprié à la situation et aux personnes concernées ;
- décoder et adopter un langage non verbal adapté à la situation de communication (gestes, mimiques, attitudes, contact oculaire, ton, etc.),

en utilisant différentes stratégies parmi lesquelles :

- *recourir à des expressions toutes faites pour gagner du temps, pour formuler son propos et garder la parole, etc. ;*
- *faire le point sur les sujets abordés dans la discussion ;*
- *soutenir une conversation sur un terrain connu en confirmant sa compréhension et en invitant les autres à participer ;*
- *poser des questions pour clarifier une problématique implicite / mal exposée ;*
- *demander des explications / des éclaircissements pour s'assurer de la compréhension des idées complexes et abstraites,*

en respectant la morphosyntaxe, le registre de langue approprié et avec une prononciation, une intonation et une accentuation clairement intelligibles.

4.1 Thèmes de communication privilégiés

Le Cadre européen (CECRL) s'inscrit dans une perspective actionnelle centrée sur l'articulation entre les stratégies mises en œuvre par l'utilisateur et la /les tâche(s) communicatives à effectuer dans un contexte précis du « monde réel ».

En fonction des besoins, des motivations, des caractéristiques et des ressources des étudiants, des tâches de la vie réelle, pour lesquelles ils devront être outillés, seront ainsi définies en relation avec les domaines, les situations et les thèmes de communication appropriés.

« Tout acte de parole s'inscrit dans le contexte d'une situation donnée dans le cadre de l'un des domaines (sphères d'activité ou centres d'intérêt) de la vie sociale.

En ce qui concerne l'enseignement et l'apprentissage des langues en général, on peut utilement distinguer les domaines suivants :

- le domaine **personnel**, qui est celui de la vie privée du sujet, centrée sur le foyer, la famille et les amis et dans lequel il s'engage également dans des activités proprement individuelles telles que lire pour le plaisir, tenir un journal, pratiquer un passe-temps ou se consacrer à un intérêt particulier, etc.
- le domaine **public**, qui est celui où le sujet est engagé, comme tout citoyen, ou comme membre d'un organisme, dans des transactions diverses pour des buts différents
- le domaine **professionnel** dans lequel le sujet est engagé dans son métier ou sa profession
- le domaine **éducatif** dans lequel le sujet est impliqué dans un système éducatif, notamment (mais pas obligatoirement) dans une institution d'enseignement. »¹

Dans ces différents domaines, le CECRL ² distingue des thèmes de communication privilégiés, répertoriés ci-dessous à titre d'exemple et non exhaustif :

1. Caractérisation personnelle
2. Habitat et environnement
3. Vie quotidienne
4. Congés et loisirs
5. Voyages
6. Relations avec les autres
7. Santé et bien-être
8. Education
9. Achats
10. Nourriture et boisson

¹D'après le *Cadre européen commun de référence pour les langues*, Didier, Strasbourg, Paris, 2005, p. 41

²D'après le *Cadre européen commun de référence pour les langues*, Didier, Strasbourg, Paris, 2005, p. 45

11. Services
12. Lieux
13. Langues étrangères
14. Temps (météorologique)
15. Etc...

Chaque thème peut ensuite être décliné en sous-thèmes et en notions spécifiques telles qu'exemplifiées dans le Cadre de référence (voir le détail au chapitre 4 - point 4.2.)³.

Il est entendu que tous les thèmes ne doivent pas être abordés à chaque unité d'enseignement mais qu'ils le seront de manière récurrente et opportune lors des unités d'enseignement successives.

5 CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Les groupes seront constitués en tenant compte de l'infrastructure, des finalités générales des cours de langues et des finalités particulières de l'unité d'enseignement.

6 CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7 HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Langue : XX – atelier de conversation de niveau avancé – UE 2	CG	A	48
7.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60

³D'après le Cadre européen commun de référence pour les langues, Didier, Strasbourg, Paris, 2005, p. 45